



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : 10 septembre 2026

Date d'affichage : 10 septembre 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le seize septembre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de PLOËRDUT, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean Luc GUILLOUX, Maire.

Présents : M. GUILLOUX, Mme VOLA, M. SCRAIGN, Mme PLASSE, M. FOUILLÉ, M. NICOLAS, Mme EZANIC, Mme LE MER, M. RÉTY, Mme PLANQUE, Mme ACHARD, Mme RUYET, M. BROUSSOT, M. ROUDAUT-DESFORGES.

Absent excusé : Monsieur Julien GUILLEMOT ayant donné pouvoir à Monsieur Jean Luc GUILLOUX

Secrétaire : Madame Sonia RUYET

DCM2026-09-16-62 : Prise en charge des frais de déplacement des conseillers municipaux

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2123-18 et R2123-22-1, R2123-22-2 et R2123-22-3,

VU le procès-verbal des élections municipales du 15 mars 2026,

VU le procès-verbal des élections du Maire et des adjoints en date du 20 mars 2026,

VU le tableau du Conseil Municipal,

CONSIDERANT que les élus locaux peuvent bénéficier du remboursement de certains frais spécifiques par leur collectivité,

CONSIDERANT que ces remboursements sont expressément prévus par le code général des collectivités territoriales et visent à compenser des dépenses résultant de l'exercice du mandat,

CONSIDERANT que la participation des élus à certaines réunions hors du territoire communal peuvent donner lieu à des frais supplémentaires,

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE, pour toute la durée du mandat, Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les ordres de missions des élus municipaux,**
- **APPROUVE, conformément à la réglementation, le remboursement par la Commune des frais engagés par les élus municipaux pour participer à certaines réunions qui ont lieu hors du territoire communal,**
- **DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Commune**
- **CHARGE monsieur le Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente décision**

Certifié exécutoire

au vu de la transmission en Sous-préfecture

le :

Publié ou notifié le :

Fait et délibéré les jour, mois an
susdits

Pour extrait conforme

Le Maire,

JL. GUILLOUX

La secrétaire

Madame Sonia RUYET

